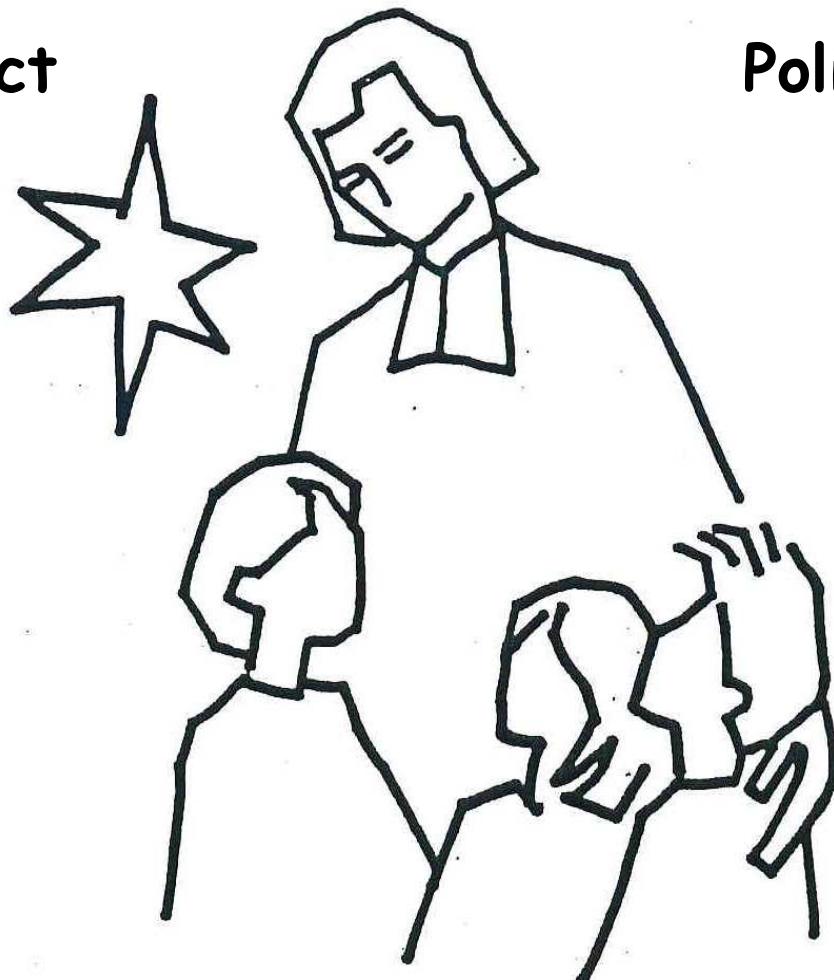


REGLEMENT DE L'ECOLE LA SALLE - FELIX AUNAC
Classes de primaire
SITE J.B. de La Salle (Rue Bory St Vincent)

Accueil de tous

Respect

Politesse



Discipline

Travail

Eveil à la foi
Catéchèse

CLASSES DE PRIMAIRE - Rue Bory St Vincent



HORAIRES

L'Ecole Félix Aunac fonctionne sur une semaine de 4 jours. Elle est ouverte les lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 7h15 à 18h30.

Pour les classes primaires ayant cours sur le site Jean-Baptiste de La Salle, les horaires sont les suivants :

- * le matin de 8h45 à 11h45
- * l'après-midi de 13h30 à 16h45.

Un accueil des seuls élèves à besoins éducatifs particuliers est programmé certains mercredis matins pour du soutien sur proposition de l'équipe enseignante et en accord avec la famille.



ENTRÉES et SORTIES

Tous les élèves à partir du CP sont accueillis le matin rue Danton. L'entrée du matin se fait donc par le portail de la rue Danton et par cet accès uniquement. Les parents s'assurent que les enfants rentrent dans la cour du primaire. Si vous accompagnez votre enfant, nous vous demandons de ne pas rentrer sur la cour sauf en cas de rendez-vous particulier. **Les enfants sont déposés par les parents sur le site principal (rue Danton) avant 8h40, heure de la sonnerie pour le rang** qui part vers le site Jean-Baptiste de La Salle accompagné par les enseignants.

Pour les sorties :

A 11h45 les élèves externes sont récupérés directement sur le site Jean-Baptiste de La Salle. Ils y sont ramenés à partir de 13h pour les cours de l'après-midi.

A 16h45, les élèves peuvent être récupérés directement dans la cour du site Jean-Baptiste de La Salle. A partir de 16h50/16h55, les élèves sont conduits sur le site de la rue Danton où ils attendent leurs parents ou vont en étude selon le choix des familles.

Si une autre personne que les parents doit venir chercher l'enfant, ce dernier sera confié sous condition d'une autorisation écrite et sur présentation d'une pièce d'identité.

Que ce soit aux entrées ou sorties, nous vous prions de veiller au stationnement correct des véhicules afin de ne pas gêner la circulation.

ABSENCES et RETARDS



Le contrôle des présences et des absences est effectué chaque demi-journée sur un registre d'appel tenu par l'enseignant.

Les parents sont tenus de faire connaître le motif précis de l'absence par téléphone le jour même. Au retour, l'enfant présentera à l'enseignant un mot d'excuse. Si l'absence a dépassé 48h, l'élève donnera un certificat médical.

Rappelons que la scolarité est obligatoire à partir de 6 ans et que les élèves doivent être présents durant les temps de classe.

Toute absence qui n'a pas pour raison la maladie ou les soins, doit donc rester exceptionnelle et faire l'objet d'une information préalable afin d'éviter la désorganisation des cours.

Les parents veilleront aux heures d'entrées et de sorties, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure. Cela est particulièrement important pour la comptabilisation des repas qui se fait dès l'entrée en classe.

Des retards répétés peuvent entraîner une sanction.

Notez qu'un suivi des absences et retards est effectué par les autorités académiques : un relevé doit être envoyé par l'école mensuellement pour signaler tout excès non justifié.



RESTAURATION

Le repas se compose de 5 éléments : les quantités sont adaptées aux différentes classes d'âge.

Les élèves doivent respecter l'ordre de passage au self, éviter le gaspillage et respecter la nourriture, les locaux et le personnel.

Il leur est interdit de sortir de la nourriture de la salle de restauration.



SANTE - HYGIENE - BIEN ÊTRE

Nous n'avons pas le droit d'administrer des médicaments même sur ordonnance médicale, sauf en cas d'asthme et allergies particulières dans le cadre d'un protocole médical.

Nous vous demandons de prévenir l'école en cas de maladie contagieuse et de fournir au retour de l'enfant un certificat de non contagion.

Si un enfant est malade ou se blesse à l'école, les parents sont informés et les mesures nécessaires sont prises (organisation du retour à la maison, appel d'un médecin, des secours...)

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants. Merci de nous signaler leur éventuelle présence. Il existe désormais des produits très efficaces tant sur le plan préventif que curatif. La vigilance et le traitement immédiat permettent d'éviter une large propagation.

Après avertissement des parents de la présence de poux sur leur enfant et sans intervention rapide de leur part, l'accueil de l'enfant pourra être suspendu.

Nous tenons, en outre, à vous rappeler que les cigarettes et animaux (même tenus en laisse) sont interdits dans l'enceinte des lieux publics et donc de l'école.



Evitez les sucreries, bonbons... Si votre enfant a besoin d'un goûter, préférez un fruit ou des céréales dans une boîte réutilisable. Evitez les emballages individuels coûteux et polluants. Merci.



CAHIER DE LIAISON

C'est le lien entre les parents et les enseignants.

Le cahier de liaison doit toujours être dans le cartable. Nous vous demandons de le regarder tous les soirs.

Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents, après que ceux-ci en auront pris connaissance. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, etc.



PUNITIONS

Une bonne intégration à la vie scolaire devrait rendre inutile toute sanction à l'école.

Les petits manquements à la discipline (bavardages, distraction...) peuvent donner lieu à des réprimandes ou un avertissement oral qui sont, le cas échéant, portés à la connaissance de la famille.

Les infractions au règlement, l'indiscipline, la mauvaise tenue, le manque de travail seront signalés aux parents soit :

- par un avertissement écrit porté sur le cahier de liaison et accompagné ou non d'une sanction (copie, devoir à refaire, exercice supplémentaire, travail d'intérêt général...).
- par une retenue (le vendredi soir, mercredi matin ou mercredi après-midi selon le niveau de l'enfant et la gravité de la faute) : un billet remis à l'élève au moins 48 heures avant devra être signé par les parents et présenté à la directrice.
- par la convocation des parents à l'école.

Dans les sanctions, il sera recherché la réflexion autour de la faute et sa réparation.



EDUCATION

ATTENTES CONCERNANT LA VIE DE L'ECOLE

Nous insistons particulièrement sur la **POLITESSE**. Chacun a le souci de respecter l'autre et ses différences.

Il faut apprendre aux élèves à ne pas laisser traîner les papiers et les débris en classe, en étude, dans les couloirs ou sur la cour de récréation.

Dans chaque classe, à tour de rôle, individuellement ou par équipe, il sera proposé aux élèves le nettoyage quotidien et l'aération des locaux. Sera encouragée la pratique de l'ordre, de l'hygiène et de la propreté dans leur salle de classe.

Nous demandons instamment aux élèves de ne pas cracher, dire des grossièretés, et de ne pas s'interpeller d'une manière inconvenable.

EDUCATION - ATTENTES CONCERNANT LA VIE DE L'ECOLE (suite)

Les portables, jeux électroniques ou jouets divers (à l'exclusion des jeux de cour traditionnels) ainsi que le chewing-gum sont interdits dans l'établissement. Le toboggan et les jeux de cour ne sont pas accessibles aux classes de primaire. Seuls les élèves de maternelle, sur temps scolaire et sous la responsabilité des enseignants y ont accès.

Toute bousculade, tout comportement violent (bagarre ou jeu) est injustifiable et sera sévèrement réprimandé.

Chaque famille veillera à ce que l'enfant ait une tenue générale correcte adaptée à la vie de l'école (pas de tenues trop dénudées ou excentriques, de cheveux de couleurs, de percings...).



Les vêtements seront marqués au nom de l'enfant. A chaque période, les vêtements oubliés seront exposés sur la murette sous l'agora quelques jours avant la sortie. Les vêtements non récupérés et non marqués seront confiés à une association caritative.

Aucun objet de valeur, aucun objet pouvant occasionner des dégâts sur les personnes et les biens ne doit être introduit dans l'école.



INFORMATION CIVIQUE ET RELIGIEUSE EDUCATION DE LA FOI

L'école Félix Aunac est ouverte à tous, sans distinction d'opinion, de race ou de religion. Nous exigeons de chacun le respect des opinions personnelles et religieuses, à condition qu'elles ne portent pas atteinte à la morale et ne compromettent pas le bon ordre.

L'école Félix Aunac est une école catholique. A ce titre, en plus d'un esprit de partage, de dialogue, de prière, de respect mutuel que chacun essaie de promouvoir quotidiennement, est assurée une éducation à la foi chrétienne à l'intérieur de l'Etablissement (éveil à la foi ou catéchèse pour tous). Est aussi proposée la préparation des sacrements en lien avec la paroisse Ste Foy d'Agen.





SIGNATURES

